Le dangereux leurre du Kratom

Un peu partout dans le monde, la prise en charge des douleurs chroniques donne lieu à un préoccupant phénomène d'addiction aux opiacés. Pour en sortir, certains ont cru trouver l'alternative aux opiacés classiques, en se tournant vers une substance d'origine naturelle appelée Kratom. Un comportement qui suscite l'inquiétude des autorités de santé car le produit montre une toxicité non négligeable.

● Le Kratom, Mitragyna Speciosa, est un arbre d'Asie du Sud-Est dont les feuilles sont utilisées pour ses effets analgésiques et euphorisants depuis des siècles. Ses feuilles, consommées mâchées, en tisanes ou en gélules, renferment plusieurs alcaloïdes (majoritairement la mitragynine et la 7-hydroxymitragynine) aux propriétés opioïdes grâce à leurs actions sur les récepteurs μ, mais aussi sur les récepteurs sérotoninergiques et alpha-adrénergiques. Son action est rapide, sur une longue durée et dose-dépendante. À faible dose, il sera utilisé pour ses effets stimulants, alors qu'à forte dose, les effets ressentis seront euphorisants et sédatifs. On note depuis quelques années une hausse des consommations et une promotion de cette substance naturelle par ses utilisateurs qui recherchent ses propriétés analgésiques, anxiolytiques, stimulantes et qui l'utilisent en traitement du syndrome de sevrage et en substitution aux opiacés.

Une pharmacologie et une toxicité mal connues

D'autres propriétés sont également citées : une diminution de la pression artérielle, la prévention du diabète, une diminution de l'inflammation, le traitement du syndrome post-traumatique, une augmentation des performances et de la libido, etc. Le problème lié au Kratom, ou *Thang, Kahuam, K2, Krypton* (association de kratom et d'O-desméthyltramadol responsable de plusieurs décès en Suède), *Thom, Biakbiak*, est le manque de preuves scientifiques concernant sa pharmacologie et sa toxicité. De nombreux pays ont interdit sa vente libre, dont les pays dont il est originaire et certains pays européens, mais il est vendu librement aux États-Unis et en France. Son statut est complexe aux États-Unis puisqu'il évolue entre celui de complément alimentaire et de substance illégale.

D'après de récentes études, le Kratom serait recherché sur Internet par 40 millions d'Américains souffrant de douleur chronique et cherchant à soulager leur syndrome de sevrage. Or, le Kratom est également associé à des troubles digestifs, des hallucinations, une anorexie, une hépatotoxicité, une dépression, des crises épileptiques, etc., et son utilisation au long cours mène à un mésusage, un abus et une addiction. Dès 2014, la Food and Drug Administration émet des alertes concernant cette substance qui est responsable de 44 décès par intoxication en 2018 et d'une augmentation des appels au centre antipoison (26 appels en 2010 contre 263 en 2015). Plus d'un tiers de ces appels rapportent une association du Kratom à d'autres substances psycho-actives telles que des benzodiazépines, des narcotiques, des drogues illicites et des produits OTC dont le lopéramide (aux propriétés opioïdes) augmentant sa toxicité. Elle est désormais inscrite sur la liste des médicaments et substances chimiques préoccupants aux États-Unis, mais les autorités de santé recherchent à interdire sa consommation. En France, la première notification de Kratom remonte à 2005 mais sa consommation est en hausse suite à l'interdiction de la vente de codéine sans ordonnance. Si la découverte du Kratom a mené à une prise en charge de la douleur chronique parfois satisfaisante, elle a aussi donné lieu à des mésusages, des abus, et à des comportements d'autogestion de la dépendance aux opiacés. Cette molécule nécessite un encadrement et des recherches plus approfondies sur sa pharmacologie et sa toxicité afin qu'elle puisse être utilisée dans les meilleures conditions possible. ● **Floriane Thiébaut**

DR

En France, la consommation de Kratom est en hausse depuis l'interdiction de la vente des codéinés sans ordonnance